



## Etre ou ne pas être titulaire de la fonction publique

Par **claudius15**, le **18/11/2012 à 17:24**

Je suis employé non titularisé (12 années de CDD) dans une collectivité territoriale avec la même fonction et le même poste. Mon salaire n'a jamais évolué et je perçois toujours le SMIC de base.

Cette année, j'ai passé le stage nécessaire pouvant me faire titulariser et ainsi voir mon pouvoir d'achat augmenter. Dernièrement, oralement de part mon directeur et mon président, j'ai appris que je ne serais pas titularisé alors que j'en fais la demande depuis de nombreuses années et que si je reste en poste, je le serais sous contrat CDD. Est ce normal ??

Merci

Par **P.M.**, le **18/11/2012 à 18:13**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité sachant que normalement la durée de CDD répétitifs de droit public ne peut pas a priori dépasser 6 ans sans qu'un CDI soit proposé...